



# Rapport annuel 2022

sur la qualité et le coût du  
service public de prévention  
et gestion des déchets



# Le mot du président

## Réduire les déchets pour préserver nos ressources

La question des déchets ménagers est un sujet essentiel pour notre avenir, notre planète et nos ressources. Aujourd'hui un changement radical de nos comportements de citoyens-consommateurs constitue une obligation à la fois matérielle et morale.

Coteaux et Landes de Gascogne, en charge de la collecte des déchets, observe au quotidien l'enjeu majeur que constitue la réduction des déchets. En 2022, nous avons atteint une baisse record des quantités d'ordures ménagères collectées sur le territoire : -12% par rapport à 2021 ! Je tiens à vous remercier tout particulièrement des efforts fournis.

Néanmoins, cette baisse devra continuer en 2023 et se pérenniser sur le long terme afin de nous assurer une valorisation optimale de nos déchets. La valorisation passe par le réemploi, la réutilisation, le recyclage... mais il est essentiel de se rappeler l'adage "Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !". Si nos déchets peuvent, dans certains cas, se transformer en ressources, il apparaît d'autant plus vertueux de ne pas faire de nos ressources des déchets.

## Optimiser le tri : tout le temps et partout

En 2022, nos équipes ont continué à vous informer et sensibiliser grâce à plusieurs canaux (journaux, réseaux sociaux, radio...). Nous vous avons interrogés sur vos habitudes et vos attentes concernant la gestion des déchets. Une campagne de caractérisation des déchets a également révélé que près de 80% des déchets déposés dans la "poubelle noire" n'y avaient pas leur place.

Le simple tri des emballages et des biodéchets permettraient ainsi une baisse de 50% des ordures ménagères. Ce sont sur ces points que les projets de Coteaux et Landes de Gascogne vont se concentrer en 2023 et 2024.

Le rapport annuel d'activité 2022 fait la synthèse des quantités de déchets produits sur l'année ainsi que des coûts qui y sont associés. Il doit nous encourager dans la poursuite de notre programme de réduction des déchets.

Avec mes collègues élu-es, le personnel dédié et votre participation active, je suis certain que nous allons réussir cette transition indispensable pour notre avenir.



**Raymond GIRARDI**  
Président de Coteaux et Landes de Gascogne

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Girardi', written in a cursive style.

# Les actions de communication et d'information en 2022



1415 Foyers enquêtés  
21,2 % Taux de participation

## La Grande Enquête

Consultation citoyenne sur les pratiques et perceptions des habitants concernant la gestion des déchets

### En synthèse

Des usagers plutôt satisfait-es (70% des répondant-es) mais qui considèrent la gestion des déchets comme un problème majeur (87% des répondant-es).

Des avis partagés en fonction des communes sur la propreté et les débordements des points d'apport volontaire. Des actions spécifiques ont été déployées.

## Mag Anti-déchets

En 2022, 2 nouveaux numéros du Mag Anti-Déchets ont permis aux habitant-es de Coteaux et Landes de Gascogne de rester informé-es de l'actualité autour de la gestion des déchets du territoire. Les thèmes abordés : le devenir des déchets et une édition spéciale sur les déchets plastiques.



## Emissions radio



Au cours de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets et en association avec la radio CFM, une émission spéciale "Parlons Déchets" a été diffusée. 3 épisodes pour revenir sur l'enjeu des déchets textiles. Emissions à (re)découvrir sur [3clg.fr](http://3clg.fr), rubrique "Gestion des déchets".

# Le service public de prévention et de gestion des déchets

## 8 élu·es

siègent à la commission Déchets Ménagers et Assimilés

Raymond GIRARDI, Président de Coteaux et Landes de Gascogne

Michel PONTTHOREAU, Vice-président de la commission

Audrey ARMELLINI

Nicole BERNADET

Chrystel COLMAGRO

Aymeric DUPUY

Pierre GRANGE

Didier LAMOUREUX

## 20 agents

collecte ordures ménagères  
13 agents

collecte tri sélectif  
2 agents

déchetteries  
3 agents

administratif  
2 agents

## 2 déchetteries

Casteljaloux

Houeillès



## Le territoire

**27 communes**

**12 587 habitants**

Allons – Antagnac – Anzex – Argenton – Beauziac  
Bouglon – Boussès – Casteljaloux – Caubeyres – Durance  
Fargues sur Ourbise – Grézet-Cavagnan – Guérin – Houeillès  
La Réunion – Labastide Castel Amouroux – Leyritz Moncassin  
Pindères – Pompogne – Poussignac – Romestaing – Ruffiac  
Saint Martin de Curton – Sainte Gemme Martailac  
Sainte Marthe – Sauméjan – Villefranche du Queyran



# L'organisation du service

## Déchets ménagers et assimilés

### Régie directe sur l'ensemble des services

Collecte des ordures ménagères

11 tournées : 4 sur Casteljaloux, 7 sur le reste du territoire

Collecte des recyclables (tri sélectif)

3 flux collectés en apport volontaire : emballages, papiers, verres

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous, d'octobre à mars

Collecte des végétaux

Sur rendez-vous, d'avril à septembre, pour la commune de Casteljaloux

Collecte des cartons des professionnels

Service gratuit, sur inscription

Déchetteries

Accueil et gestion des 2 déchetteries

**Le traitement des déchets est délégué  
au syndicat départemental Val'Orizon**

**VAL'orizon**  
moins de déchets, plus de ressources !



# Vision d'ensemble de la gestion des déchets

## Les quantités en 2022

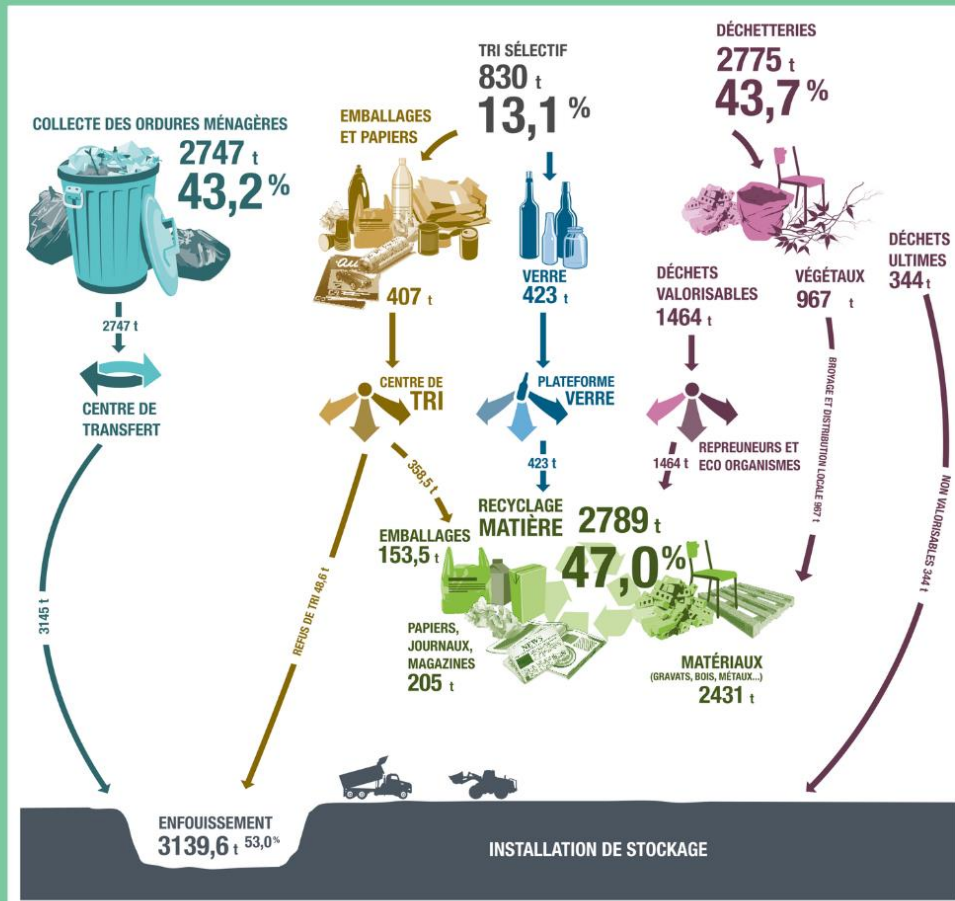


Illustration adaptée du guide Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés publié par l'ADEME Editions, février 2017.

## Bilan de la caractérisation des ordures ménagères

Campagne réalisée du 21 au 25 Novembre 2022



# Les enjeux financiers

**Dépenses : 1 998 686 €**

**Fonctionnelles : 130 153 €**

Charges de structure : 105 256 €

Communication : 24 897 €

**Techniques : 1 790 199 €**

Prévention : 75 763 €

Pré-collecte : 37 426 €

Collecte : 947 425 €

Transfert/Transport : 92 142 €

Traitement des déchets non dangereux : 89 092 €

Tri et conditionnement : 66 253 €

Compostage : 40 642 €

Stockage de déchets non dangereux : 365 869 €

Enlèvement et traitement des déchets dangereux : 45 588 €

**TVA acquittée : 108 334 €**

En 2022

**142 €**

C'EST CE QUE COÛTE  
PAR HABITANT  
LE SERVICE PUBLIC DE

**GESTION DES DÉCHETS**



**Recettes : 1 842 533 €**

**Produits industriels : 122 131 €**

Matériaux : 112 267 €

Compost : 4 869 €

Autres produits : 4 995 €

**Financement direct : 1 633 020 €**

TEOM : 1 495 198 €

RS et facturation usagers : 137 822 €

**Soutiens des éco-organismes : 78 119 €**

**Aides à l'emploi : 9 262 €**

# **Annexes**



# Sommaire

PARTIE 1 > LES INDICATEURS TECHNIQUES .....	2
CHAPITRE 1 > LE TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1. <i>Périmètre</i> .....	4
2. <i>Organisation du service</i> .....	7
3. <i>Gestion des déchets d'activités économiques</i> .....	11
CHAPITRE 2 > LA PREVENTION DES DECHETS .....	12
1. <i>Indice de réduction des déchets</i> .....	12
2. <i>Description des actions de prévention des déchets</i> .....	13
CHAPITRE 3 > BILAN DES QUANTITES PRODUITES.....	15
CHAPITRE 4 > TRAITEMENT DES DECHETS .....	17
PARTIE 2 > LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS .....	20
CHAPITRE 6 > COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT.....	21
CHAPITRE 7 > COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS .....	24

# **Partie 1**

## **> Les indicateurs techniques**

# Chapitre 1

## > Le territoire desservi

<b>Nom de la collectivité</b>	CC Coteaux et Landes de Gascogne
<b>Code acteur SINOE</b>	A2240
<b>Typologie SINOE du Territoire</b>	Rural
<b>Compétence de la collectivité en matière de déchets</b>	Collecte
<b>Population totale</b>	Nombre d'habitant : 12402 (INSEE 2019) Ménages (nb de foyers) : 5849 Producteurs autres (nb de professionnels) : 507 (y compris écoles et administrations)
<b>Caractéristiques de l'habitat</b> <i>Données INSEE 2019</i>	% résidences principales : 77,4% - individuel : 87,6% - collectif : 11,9% % résidence secondaires : 10,4% % logements vacants : 12,2%

Tableau 1. Tableau de synthèse du territoire desservi

## 1. Périmètre

La collectivité est de typologie rurale avec une densité de 17.8 hab/km<sup>2</sup> soit 8.6 logements/km<sup>2</sup> (à raison de 2,07 personnes par logement).

Les principales typologies d'habitat identifiées sont :

- Habitat en centre-ville avec commerces et rues étroites
- Habitat collectif
- Habitat pavillonnaire « classique »
- Habitat rural dispersé

Répartition population					
Population 3CLG Données INSEE 2019	Centre-ville-village	Pavillonnaire	Rural	Urbain dense	VIDE
12 587	7%	20%	63%	9%	1%

Tableau 2. Répartition de la population en fonction du type d'habitat

En conclusion, la part de l'habitat collectif est relativement peu importante sur le territoire (12 %), la plupart des logements collectifs se concentrent sur la commune de Casteljaloux (26,7 % d'habitat collectif).

Les taux de résidences secondaires sont plutôt élevés (10 %) mais cela ne constitue pas un frein à la pratique compostage individuel (maturation en l'absence des usagers).

Les recensements de l'INSEE montrent une évolution annuelle moyenne de la population en très légère baisse (-0,1 % sur la période 2013-2019).

On observe une part importante de foyers de petite taille (>70 % des foyers sont composés de 1 ou 2 personnes). La taille moyenne d'un ménage sur le territoire de la collectivité est de 2,07 personnes.

ALLONS	164
ANTAGNAC	224
ANZEX	311
ARGENTON	324
BEAUZIAC	231
BOUGLON	633
BOUSSES	36
CASTELJALOUX	4518
CAUBEYRES	257
DURANCE	297
FARGUES-SUR-OURBISE	347
GREZET-CAVAGNAN	396
GUERIN	254
HOUEILLES	556
LABASTIDE-CASTEL-AMOUROUX	302
LEYRITZ-MONCASSIN	204
PINDERES	201
POMPOGNE	199
POUSSIGNAC	289
LA REUNION	486
ROMESTAING	161
RUFFIAC	177
SAINTE-GEMME-MARTAILLAC	387
SAINTE-MARTHE	645
SAINT-MARTIN-CURTON	308
SAUMEJAN	106
VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN	389
Total	12 402

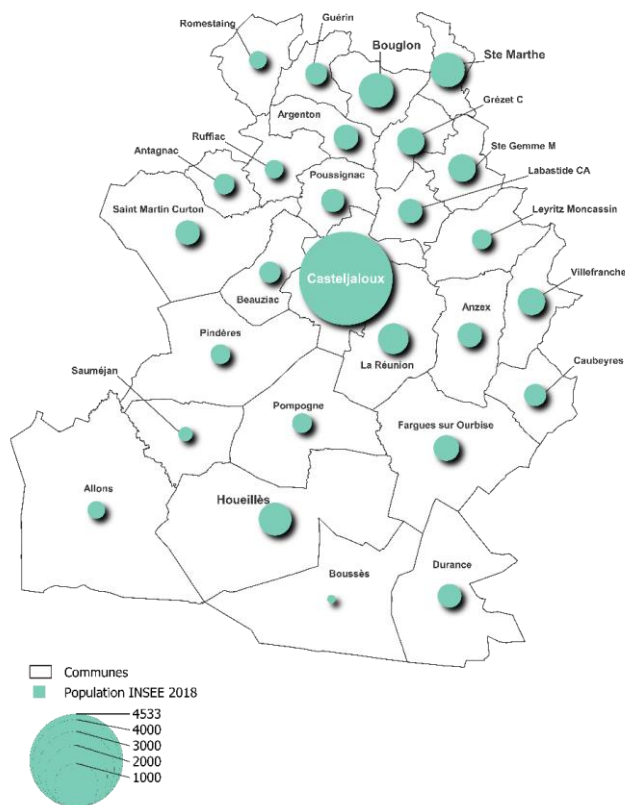
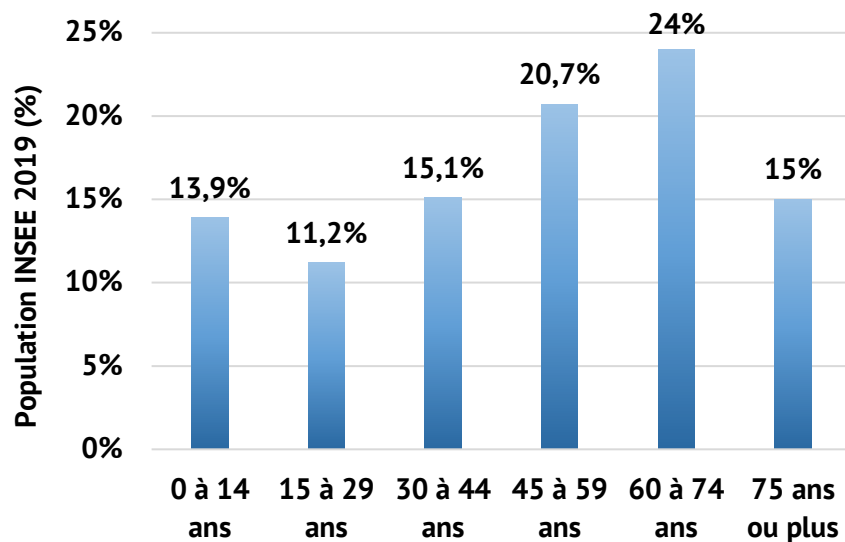


Figure 1. Cartographie représentant la répartition de la population sur le territoire de la 3CLG (INSEE 2019)

Tableau 3. Répartition de la population (INSEE 2019) par commune.

Les différentes tranches d'âge sont représentées de manière équivalente, avec toutefois une légère sur-représentation de la tranche d'âge 60-74 ans (24 %), démontrant que près d'un quart de la population du territoire est constitué de jeunes retraités, pouvant potentiellement s'impliquer facilement dans des projets de gestion de proximité des biodéchets du fait de leur disponibilité et de leurs bonnes capacités physiques. :



**Figure 2. Répartition démographique par tranche d'âge en 2019 au sein de la 3CLG**

La population est en très légère baisse (-0,1 % sur la période 2013-2019) et très sédentaire avec 71,4% des ménages résidant depuis plus de 5 ans dans la même habitation et 54,1% depuis plus de 10 ans.

La population âgée de 15 ans ou plus se divise entre 73,3% d'actifs dont 10,4% de chômeurs et 26,7% d'inactifs dont 10,7% de retraités (ou préretraités) et 6,8% d'élèves ou étudiants.

Il existe une forte proportion d'ouvriers (26%) et d'employés (32,1%) parmi les actifs et une faible proportion de cadres (6,4%) et d'agriculteurs exploitants (6,6%).

#### LES USAGERS NON MENAGERS :

La collectivité compte 507 PNM dont 29 administrations publiques (27 communes + 3CLG + office de tourisme), 22 professionnels déjà à la redevance spéciale, 2 collèges et 454 autres professionnels à la TEOM en 2021. Les 16 écoles ne sont pas comptabilisées comme PNM indépendants puisqu'elles sont gérées par les mairies.

On peut noter que le secteur tertiaire (commerces, transports et services) représente 48% des établissements actifs, suivi de l'administration dans une proportion moindre (19%). Les établissements d'agriculture représentent 15% des emplois sur le secteur de la 3CLG.

85% des établissements présents sur le territoire sont de petite et très petite taille (moins de 10 salariés).

La ville de Casteljaloux concentre 49% des établissements actifs de la collectivité : la question de la gestion des biodéchets des professionnels devra donc particulièrement être étudiée sur cette commune.

## 2. Organisation du service

La collecte des déchets est réalisée en régie par le service environnement. Le traitement est pris en charge par le syndicat départemental ValOrizon.

Le Tableau 4 présente l'organisation générale actuelle de la régie pour la précollecte, la collecte, le transport et le traitement :

	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages	Emballages Papiers en mélange Uniquement Villefranche-du- Queyran	Papiers	Verre
Mode de collecte	Porte-à-porte	Apport Volontaire	Porte-à-porte	Apport Volontaire	Apport Volontaire
Pré-collecte	Bacs individuels et collectifs	Colonnes aériennes	Bacs	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes
Transfert	Quai de transfert de Cantiran à Vianne		Marmande		
Traitement ValOrizon	ISDND Monflanquin	Centre de tri de Nicole	Centre de tri Illats	Valorisation matière	Valorisation matière

Tableau 4. Organisation générale du SPPGD en 2022.

Le Tableau 5 présente l'ensemble du parc de points d'apport volontaire du territoire en 2022, ainsi que les fréquences de collecte :

	Nombre de colonnes (2022)			Fréquence de collecte	
	Emballages	Papier	Verre	Emballages	Papier Verre
Casteljaloux	16	16	16	C1	C0.5
Allons	2	1	1	C0.5	C0.25
Antagnac	2	1	1	C0.5	C0.25
Anzex	1	1	1	C0.5	C0.25
Argenton	2	1	1	C0.5	C0.25
Beauziac	1	1	1	C0.5	C0.25
Bouglon	4	2	2	C0.5	C0.25
Boussès	1	1	1	C0.5	C0.25
Caubeyres	1	1	1	C0.5	C0.25
Durance	2	1	1	C0.5	C0.25
Fargues-sur-Ourbise	2	2	2	C1	C0.5
Grézet-Cavagnan	3	2	2	C0.5	C0.25
Guérin	2	1	1	C0.5	C0.25
Houeillès	3	2	2	C0.5	C0.25
Labastide-Castel-Amouroux	2	1	1	C0.5	C0.25
Leyritz-Moncassin	1	1	1	C0.5	C0.25
Pindères	1	1	1	C0.5	C0.25
Pompogne	1	1	1	C0.5	C0.25
Poussignac	1	1	1	C0.5	C0.25
La Réunion	3	2	2	C0.5	C0.25
Romestaing	1	1	1	C0.5	C0.25
Ruffiac	1	1	1	C0.5	C0.25
Ste-Gemme-Martailac	1	1	1	C0.5	C0.25
Ste-Marthe	3	3	3	C0.5	C0.25
St-Martin-Curton	1	1	1	C0.5	C0.25
Sauméjan	1	1	1	C0.5	C0.25
Villefranche-du-Queyran	1	1	1	C0.5	C0.25

**Tableau 5. Répartition du parc de PAV et fréquence de collecte en 2022.**

Le passage aux extensions de consigne de tri entrainera une évolution du parc de PAV et potentiellement des fréquences de collecte à partir de 2023. Dans le but de limiter les fréquences de collecte, la stratégie sera d'augmenter le nombre de PAV et d'ajouter des colonnes Emballages sur l'ensemble des PAV existants.



Le Tableau 6 présente une synthèse de l'organisation du service en 2021 :

<b>OMR</b>	<i>Collecte / Traitement</i>	PàP et PdR en C1 et C0.5 Sacs et bacs de regroupement Enfouissement
	<i>Financement</i>	TEOM + RS
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Pas de limitation
<b>BIODECHETS</b>	<i>Collecte / Traitement</i>	Compostage individuel
	<i>Financement</i>	Vente de composteurs individuels 400 L, 25€
<b>TRI SELECTIF 3 flux : papier, emballages et verre</b>	<i>Collecte / Traitement</i>	PAV 151 colonnes Recyclage matière
	<i>Financement</i>	TEOM + RS
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Pas de limitation
<b>DECHETTERIE</b>	<i>Collecte / Traitement</i>	2 déchetteries 25 flux dont cartons et végétaux Recyclage matière et enfouissement des déchets non dangereux
	<i>Financement</i>	TEOM + RS
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Accès libre aux particuliers Accès limité aux professionnels
<b>CARTONS DES PRO</b>	<i>Collecte / Traitement</i>	PàP Recyclage matière
	<i>Financement</i>	TEOM + RS
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Vrac, bacs 770L
<b>COLLECTE DES VEGETAUX</b>	<i>Collecte / Traitement</i>	Sur RdV pour Casteljaloux Compostage, paillage, épandage
	<i>Financement</i>	TEOM + RS
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Maximum 1 m <sup>3</sup> pour les particuliers et 3 m <sup>3</sup> pour les pros
<b>COLLECTE DES ENCOMBRANTS D3E, Mobilier...</b>	<i>Collecte / Traitement</i>	Sur RdV Valorisation matière ou enfouissement selon nature
	<i>Financement</i>	TEOM
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Maximum 1 m <sup>3</sup> pour les particuliers et 3 m <sup>3</sup> pour les pros

**Tableau 6. Synthèse de l'organisation du service en 2022.**

Le Tableau 7 détaille la gestion du SPPGD pour les déchetteries, les déchets des professionnels, les végétaux et les encombrants :

	<b>PRE COLLECTE</b>	<b>COLLECTE</b>	<b>TRANSPORT</b>	<b>TRAITEMENT</b>
	2 déchetteries	Régie	Mixte	Marché reprise
<b>Déchetterie</b>	25 flux	<u>Déchetterie</u> Casteljaloux : 4.5 jrs/sem. <u>Déchetterie</u> Houeillès : 3 demi-jrs/sem.	DiB : ValOrizon Déchets verts : Régie Autres flux : marchés reprise	Recyclage matière et enfouissement DiB
<b>Déchets des Professionnels</b>	PàP	Régie	Régie	Marché reprise
<b>(Cartons uniquement)</b>	Vrac, bacs 770L	C0.5 pour les professionnels inscrits	Transport vers le repreneur par les agents avec BOM	Recyclage matière
<b>Végétaux</b>	PàP sur RdV pour Casteljaloux	Régie	Régie	Régie
<b>(Hors apport en déchetterie)</b>	Dépôt la veille sur le trottoir	C0.5 pendant 6 mois (avril-septembre)	Transport vers la plateforme végétaux de la collectivité	Broyage et redistribution aux professionnels du secteur
<b>Encombrants</b>	Sur RdV	Régie	Mixte	Marchés reprise
(D3E, mobilier...)	Dépôt la veille ou le matin sur le trottoir	1 fois par mois pendant 6 mois (octobre-mars)	D3E, Mobilier, ferraille : marchés reprise	Recyclage matière ou enfouissement selon nature

**Tableau 7. Organisation de la gestion du SPPGD pour la déchetterie, les déchets des professionnels, les végétaux et les encombrants en 2022.**

En 2022, 20 agents composent le service, répartis tels que présentés dans le Tableau 8 :

Le service environnement	Agents 2022
Chef de service et encadrement terrain	1
Gestion administrative et pilotage projets	1
Collecte PAV (emballages, papier, verre)	2
Collecte OM - dépôts sauvages – nettoyage – brigade verte	13
Déchetteries + Transport et rotation de benne en déchetterie	3

**Tableau 8. Répartition du personnel au sein du service environnement.**

L'encadrement et le volet stratégique du service sont assurés par le responsable du service Environnement. Le responsable du service Environnement est également en charge du suivi de terrain et de l'organisation du service. Le volet comptable est pris en charge par un service dédié. Une chargée de mission « Prévention et réduction des déchets » supervise l'ensemble de la gestion administrative ainsi que le pilotage des différents projets en cours de développement, notamment : la généralisation de la redevance spéciale, la mise en place des extensions de consignes de tri, du tri à la source des biodéchets et de la tarification incitative.

### 3. Gestion des déchets d'activités économiques

Les Producteurs Non Ménagers (PNM) sont collectés par le SPPGD. Depuis 2018, tous les PNM produisant plus de 770 L de déchets par semaine sont à la redevance spéciale et sont exonérés de TEOM. Ces PNM étaient au nombre de 24 pour 380 t de déchets par an.

En 2022, l'ensemble des communes du territoire sont soumises à la redevance spéciale. Les déchets concernés sont issus des services administratifs et techniques des mairies, des écoles, des salles des fêtes et des cimetières. Cela représente 110 t de déchets par an.

Les professionnels ont accès aux 2 déchetteries du territoire dans une limite d'apport identifiée par flux de déchets selon le Tableau 9. Pour les déchets non dangereux, ils reçoivent un bon de prise en charge sur présentation des déchets et sont facturés au réel tous les 3 mois.

Déchets banals et inertes : cartons, bois, ferrailles, gravats et déchets banals non valorisés	2 m <sup>3</sup> maximum par jour
Végétaux	3 m <sup>3</sup> maximum par jour
Déchets ménagers spéciaux assimilés	10 kg par semaine

**Tableau 9. Limite d'apport par flux de déchets pour les professionnels ayant accès aux déchetteries de la collectivité.**

Les gros producteurs de déchets ne sont pas écartés de la collecte en déchetterie et sont soumis aux tarifs suivants (Tableau 10) :

Catégorie de déchet	Tarif de référence
Déchets banals non valorisés (tout venant)	45 € / m <sup>3</sup>
Gravats	
Déchets verts	20 € / m <sup>3</sup>
Bois	
Papiers / Cartons	Gratuit
Ferrailles	
Piles et accumulateurs portatifs	2 € l'unité
Pneus	
Déchets Ménagers Spéciaux Assimilés	Entre 0,5 et 4 € / kg selon le type de déchets

**Tableau 10. Tarifs de référence par flux de déchets pour les professionnels ayant accès aux déchetteries de la collectivité.**

# Chapitre 2

## > La prévention des déchets

La prévention permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités représentent également une économie pour le service de gestion des déchets de la collectivité et, au final, pour le consommateur-contribuable qui en assure le financement.

### 1. Indice de réduction des déchets

L'indice de réduction des déchets est calculé par rapport à 2013, date de la dernière extension du périmètre de la collectivité (ajout de la commune de Casteljaloux et Caubeyres au sein de la 3CLG). Cet indice permet d'identifier les performances de la collectivité vis-à-vis des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADETT) de la Région Nouvelle Aquitaine. Les objectifs du SRADETT sont d'atteindre une réduction de -12% de DMA (déchets ménagers et assimilés) en 2025 et -14% de DMA en 2031 par rapport à 2010 (ici, les données sont fournies par rapport à 2013, date de la dernière modification de périmètre).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice de réduction des OM par rapport à 2013	+2%	+4%	+3%	+4%	+5%	+5%	+8%	+5%	-8%
Indice de réduction des OM par rapport à l'année n-1	+2%	+2%	-1%	2%	1%	0%	2%	-3%	-12%

**Tableau 11. Calcul de l'indice de réduction des ordures ménagères par rapport au tonnage de référence de 2013 (3001 t) et par rapport à l'année n-1.**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice de réduction des DMA par rapport à 2013	+3%	+10%	+13%	+15%	+26%	+27%	+21%	+14%	+9%
Indice de réduction des DMA par rapport à l'année n-1	+3%	+6%	+3%	+2%	+10%	0%	-5%	-6%	-4%

**Tableau 12. Calcul de l'indice de réduction des déchets ménagers et assimilés par rapport au tonnage de référence de 2013 (5818 t) et par rapport à l'année n-1.**

Des hausses de DMA ont été enregistrées entre 2013 et 2021. Ces hausses sont notamment dues aux augmentations des flux de déchetterie, en particulier le tout-venant et les déchets verts. L'addition au territoire de la commune de Casteljaloux (ville centre qui concentre environ un tiers de la population du territoire) en

2013 et l'augmentation du nombre de filières disponibles en déchetterie sont principalement responsables de ces augmentations entre 2013 et 2018. Depuis 2018, les quantités de DMA commencent à diminuer.

## 2. Description des actions de prévention des déchets

Afin de réduire les fermentescible présents dans les ordures ménagères, le service environnement distribue des composteurs depuis plusieurs années. Depuis 2009, ~590 composteurs ont été distribué :

	2009 à 2018	2019	2020	2021	2022	Total
<b>Payant</b>	315	83	27	70	73	568
<b>Gratuit</b>		1	5	8	5	19
<b>Total</b>	315	84	32	78	78	587

**Tableau 13. Vente annuelle de composteurs achetés par les administrés auprès de la collectivité. La différence entre les composteurs vendus et donnés est détaillée à partir de 2019.**

Le nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui s'établit de 2021 à 2027 prévoit de travailler sur 8 axes de prévention :

- Axe 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets :
  - o Établir un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques et de leurs établissements
  - o Développer et renforcer la politique de consommation écoresponsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures
- Axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets :
  - o Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets
- Axe 3 - Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets :
  - o Mettre en place la tarification incitative
  - o Mettre en place ou s'appuyer sur la redevance spéciale
  - o Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets
- Axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire
  - o Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire
  - o Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
- Axe 5 - Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
  - o Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages

- Développer le compostage partagé et le compostage en établissement
- Former les acteurs de la gestion de proximité des biodéchets et leur fournir un appui méthodologique
- Axe 6 - Augmenter la durée de vie des produits
  - Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation
  - Soutenir le développement de la réparation et favoriser l'accès aux pièces détachées
- Axe 7 - Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
  - Déployer ou renforcer le dispositif « Stop Pub »

Les deux actions « phares » sont la généralisation du tri à la source des biodéchets et la mise en place de la tarification incitative.

# Chapitre 3

## > Bilan des quantités produites

Les évolutions des tonnages par flux depuis 2013 sont données dans le tableau suivant :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b><i>OM</i></b>										
Quantité(tonnes)	3 001	3 061	3 112	3 082	3 130	3 161	3 166	3 243	3 145	2 747
<b>Kg/hab/an</b>	237	241	245	242	246	247	249	257	250	218
<b><i>Tri sélectif</i></b>										
Emballages en mélange	108	109	139	152	158	143	177	165	186	202
Papier	290	256	250	188	169	246	241	237	230	205
Verre	409	417	381	445	387	535	477	494	483	423
TOTAL Tri sélectif	806	782	769	785	715	925	896	896	898	830
<b>Kg/hab/an</b>	64	62	60	62	56	72	70	71	71	66
<b><i>Déchetterie</i></b>										
Tout venant	524	563	662	855	781	823	552	368	397	344
Bois	303	354	344	177	214	242	387	241	330	232
Mobilier				112	246	344	443	432	524	555
Carton	122	135	142	144	152	170	163	145	116	175
Déchets verts	805	867	1 085	1 119	1 102	1 286	1 300	1 300	718	967
Ferraille	121	91	103	114	152	176	226	195	204	189
Déchets ménagers spéciaux	10	13	16	19	18	20	25	21	31	32
DEEE	92	105	121	128	142	140	136	128	158	144
Pneus				8	10	19	33	17	25	35
Huile végétale et minérale	6	5	5	5	6	9	8	8	7	8
Pile	1,0	0,5	1,0	0,9	0,5	0,8	0,4	1,4	0,9	1
Textile	25	28	30	39	39	42	56	51	66	63
DASRI						0,04	0,03	0,06	0,06	0,06
TOTAL Déchetterie	2 011	2 162	2 509	2 721	2 861	3 272	3 330	2 907	2 577	2 775
<b>Kg/hab/an</b>	159	170	197	213	225	256	262	230	251	220
TOTAL Déchets / hab	5 818	6 006	6 391	6 588	6 706	7 358	7 391	7 047	6 621	6 352
<b>Kg/hab/an</b>	459	473	503	517	526	575	580	558	526	505

Tableau 14. Evolutions des tonnages par flux depuis 2013.

Le détail mensuel de l'évolution des quantités d'ordures ménagères entre 2021 et 2022 est donné en Figure 3 :

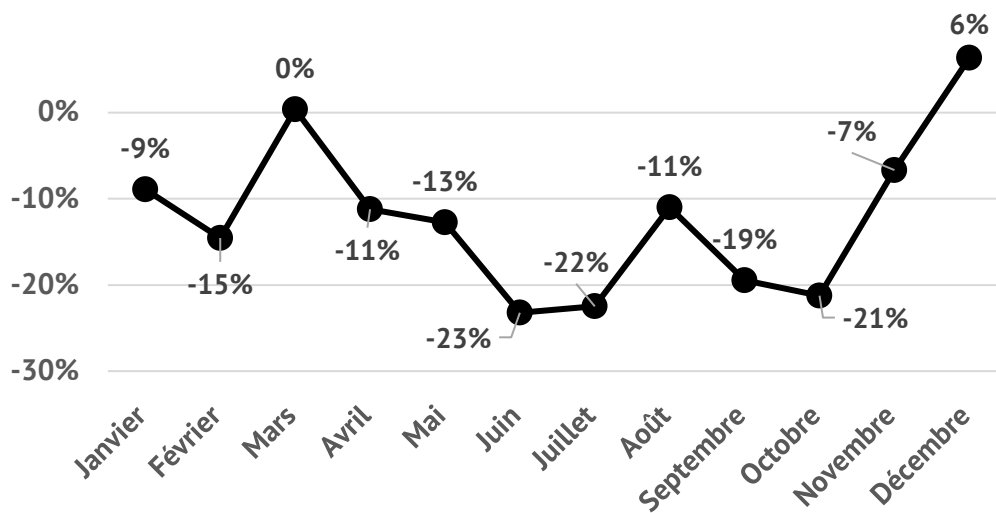


Figure 3. Evolution mensuelle des quantités d'ordures ménagères entre 2021 et 2022.

L'évolution moyenne entre 2021 et 2022 représente une baisse d'OM de -12%. C'est une baisse record pour la 3CLG qui s'inscrit dans une tendance départementale (-8,5% à l'échelle du Lot-et-Garonne).



# Chapitre 4

## > Traitement des déchets

La Communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne a délégué la compétence « Traitement des déchets » au syndicat départemental Val'Orizon.

Un extrait de leur rapport d'activités 2022 est présenté ci-après :

*Le syndicat départemental  
de valorisation et de traitement  
des déchets*

**C**réé en 2003, le Syndicat ValOrizon exerce depuis 2011 la compétence de valorisation et de traitement des déchets. Ses missions se sont développées avec la prévention des déchets en 2012, la gestion du tri en centre de tri en 2014, la labellisation Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage en 2015 et Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte en 2017. En 2018, ValOrizon, en partenariat avec ses adhérents et l'Agglomération d'Agen, signe un contrat d'objectifs déchets avec l'ADEME (agence de l'environnement). ValOrizon a vu éclore en 2019 le projet d'écoparc, fruit de plusieurs années de concertation entre acteurs publics et privés.

En 2020, le Syndicat obtient le premier palier de labellisation en reconnaissance de sa démarche territoriale d'économie circulaire initiée depuis plusieurs années.

<p><b>36 élus</b> représentent les intercommunalités adhérentes au comité syndical, 15 membres élus membres (+ le Président) composent le bureau syndical</p> <p>7 délégué(e)s du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne Jacques BILIRIT Philippe BOUSQUIER Laurence DUCOS Sophie GARGOWITSCH Christine GONZATO-ROQUES Françoise LAURENT Valérie TONIN</p>	<p>9 vice-présidents Alain LORENZELLI, SMICTOM Lot-Garonne-Baïse Jacques VERDELET, Val de Garonne Agglomération Michel LAVILLE, CA Grand Villeneuvois Jean-François SEGALA, Fumel Vallée du Lot Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, CC Bastides en Haut Agenais Périgord Audrey ARMELLINI, CC des Coteaux et Landes de Gascogne Jean-Pierre BARJOU, CC du Pays de Lauzun Ghislain GOZZERINO, CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres Joël KLEIBER, CC Pays de Duras</p> <p>1 président Michel MASSET</p>	<p><b>22 agents</b> services techniques 12 agents pour gérer les sites d'exploitation économie circulaire 3 agents moyens généraux 7 agents</p>
---	---	---



**Le territoire**

- Tri et traitement ///  
9 intercommunalités adhérentes – 235 314 habitants \*
- Prévention ///  
9 intercommunalités adhérentes  
et l'Agglomération d'Agen (103701) – 339 075 habitants \*
- Bas de quai déchèteries ///  
Une intercommunalité – 10 665 habitants

\* population INSEE

# Les modalités d'exploitation du service public



## Ordures ménagères ///

Régie directe sur le site de Monflanquin et contrats publics pour l'externalisation du traitement à Lapouyade, Montech et Caupenne

## Végétaux ///

Contrats de prestation sur

- la plateforme de Monflanquin (propriété de ValOrizon),
- la plateforme de l'entreprise Capy (privée).

## Tri des emballages ménagers légers ///

Contrats de prestations dans l'attente du nouveau centre de tri départemental

- SEML du Confluent (47)
- SYDED du Lot (46)
- DRIMM Montech (82)
- COVED Illats (33)



**ISDND** (installation de stockage de déchets non dangereux)



**ISDND en post-exploitation**



**Plateforme de compostage**



**Centre de tri**



**Quai de transfert**

## Le traitement



### Évolution du stockage des déchets en sites d'enfouissement (en tonnes) ///



### Répartition du stockage des déchets par site d'enfouissement ///

Site de Montech (82) : 17 721 tonnes  
Site de Caupenne (Sietom de Chalosse - 40) : 1 610 tonnes

### Répartition en 2022 sur le site de Monflanquin 42 397 tonnes



### Évolution du tri des emballages ménagers légers (en tonnes) ///



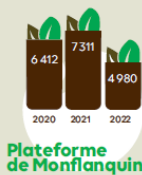
### Répartition du tri des emballages ménagers légers par site en 2022 ///

Site de Nicole (47) : 1 346 tonnes triées  
Site de Montech (82) : 2 228 tonnes triées  
Site de Illats (33) : 4 374 tonnes triées  
Site de Catus (46) : 645 tonnes triées  
Communauté de communes du Pays de Lauzun : extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> juillet 2022



## La valorisation

### la valorisation organique des végétaux



Plateforme de Monflanquin



Plateforme de l'entreprise Capy

8 249 tonnes en 2020

7 311 tonnes en 2021

4 980 tonnes en 2022

En 2022, arrêt du compost normé (référentiel NFU44-051), cependant 724,18 tonnes ont été gratuitement distribuées aux communes adhérentes de ValOrizon

### Indice de réduction des déchets résiduels traités par enfouissement ///

base 100 en 2010

Objectif de la loi TEPCV en 2025 : 43 906 tonnes



908 000 MWH



### Production d'électricité ///

ISDND de Nicole ///

La centrale électrique du site a permis la production de 908 MWH, soit l'équivalent de la réduction de 542 tonnes de CO2 et la consommation électrique de 391 habitants.



### La valorisation énergétique

#### Valorisation de la chaleur ///

ISDND de Monflanquin ///

1 507 597 m<sup>3</sup> de biogaz ont été valorisés sur l'ISDND de Monflanquin. Depuis le mois de juillet 2022, le site est équipé d'un Transvapo permettant l'évaporation de lixiviats traités osmosés.

1 507 597 m<sup>3</sup>



## **Partie 2**

### **> Les indicateurs économiques et financiers**

# Chapitre 6

## > Coût du service et financement

Le montant HT annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service est de 1 890 352 €, soit 150,18 €/habitant en 2022 (coût complet).

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité après déduction des soutiens, aides et subventions. Ce coût est de 1 789 173 € TTC, soit 142.14 €/habitant en 2022.

La nature des charges, tous flux confondus, est donnée comme suit :

			Montant (€)
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	105 256
		Communication	24 897
		<b>TOTAL Fonctionnelles</b>	<b>130 153</b>
	Techniques	Prévention	75 763
		Pré-collecte	37 426
		Collecte	947 425
		<b>TOTAL Collecte et pré-collecte</b>	<b>984 851</b>
		Transfert/Transport	92 142
		Traitement des déchets non dangereux	89 092
		Tri et conditionnement	66 253
		Compostage	40 642
		Stockage de déchets non dangereux	365 869
		<b>TOTAL Traitement des déchets non dangereux</b>	<b>561 855</b>
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	45 588
	<b>TOTAL Techniques</b>	<b>1 760 199</b>	
	TVA acquittée	<b>TOTAL TVA acquittée</b>	108 334
	<b>TOTAL Charges</b>		

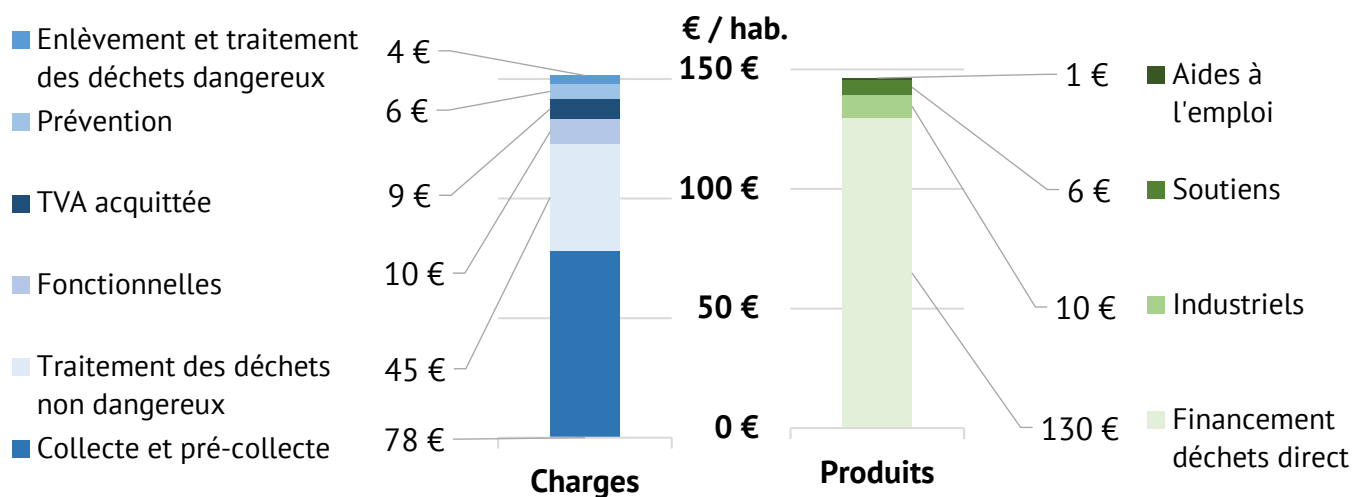
Tableau 15. Nature des charges pour 2022, tous flux confondus.

La nature des produits tous flux confondus est donnée comme suit :

			Montant (€)
Produits	Industriels	Matériaux	112 267
		Compost	4 869
		Autres produits	4 995
		<b>TOTAL Industriels</b>	<b>122 131</b>
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	78 119
		Aides à l'emploi	9 262
		<b>TOTAL Soutiens</b>	<b>87 382</b>
	Financement direct	TEOM	1 495 198
		Redevance spéciale et facturations usagers	137 822
		<b>TOTAL Financement direct</b>	<b>1 633 020</b>
<b>TOTAL Produits</b>		<b>1 842 533</b>	

**Tableau 16. Nature des produits pour 2022, tous flux confondus.**

Les charges et les produits (y compris le financement) sont repartis selon :



**Figure 4. Répartition des charges et produits en euros par habitant pour 2022.**

Entre 2021 et 2022, on observe notamment des augmentations liées aux coûts de collecte et transport (charges de carburant et personnels) et aux charges de structure et prévention avec 1 ETP supplémentaire au service administratif pour la gestion des projets, en particulier le développement de la gestion de proximité des biodéchets. Néanmoins, on note des économies sur les coûts de traitement dues aux baisses de -12% d'ordures ménagères enregistrées en 2022 par rapport à 2021. L'augmentation des produits industriels illustre les augmentations des tonnages de papiers, emballages et déchets issus des déchèteries en 2022. L'ensemble des écarts par flux est présenté sur le Tableau 17 :

		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Total (y compris autres flux)
Charges	Structure					2,1 €
	Communication					0,6 €
	Prévention					5,0 €
	Pré-collecte	-0,1 €	0,0 €	0,1 €		0,1 €
	Collecte	6,7 €	0,2 €	0,5 €	0,6 €	8,4 €
	Transport	2,8 €		/	0,2 €	3,0 €
	Traitement	-5,5 €		1,5 €	1,7 €	-2,3 €
Produits	Produits industriels	0,0 €	0,1 €	2,1 €	1,4 €	3,7 €
	Soutiens	0,0 €	-0,1 €	0,3 €	0,2 €	0,5 €
	Aides	0,7 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,7 €

Tableau 17. Evolution des charges et produits par flux en 2022 par rapport à 2021.

Sans augmentation du taux de TEOM et une faible augmentation des bases fiscales en 2022, il en résulte un taux de couverture de 91,3 % pour l'année 2022. Le déficit de 8,7 % représente 156 k€. Ce déficit s'est creusé en 2022 du fait des augmentations de coûts cités précédemment. Ceci est illustré sur la Figure 5 qui compare le coût aidé TTC du service et le financement direct (TEOM, redevance spéciale et facturation usagers). Ces données sont présentées de 2018 à 2022 :

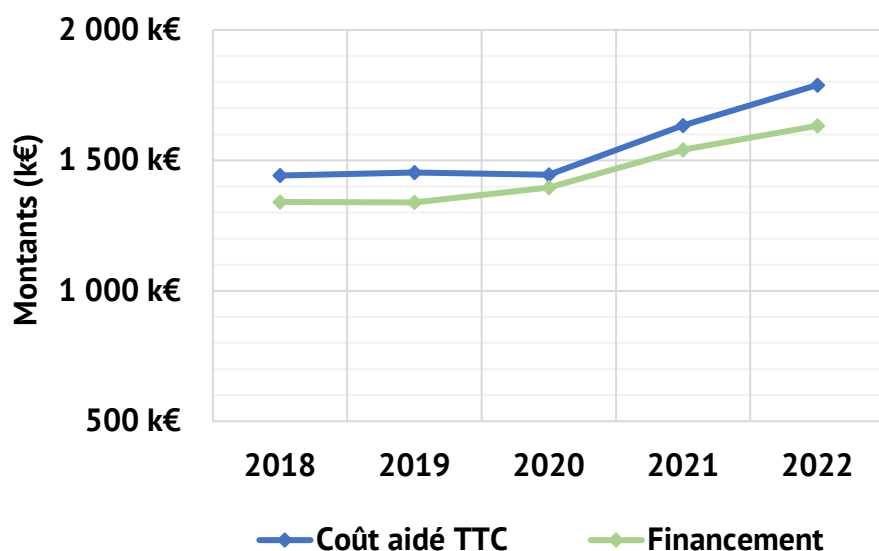


Figure 5. Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets.

# Chapitre 7

## > Coût des différents flux de déchets

La part relative des flux dans le coût du service public est présentée dans le tableau et figures suivantes.

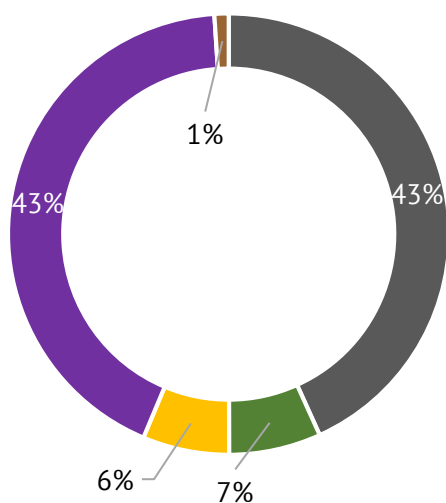
Le Tableau 18 détaille les valeurs des coûts par flux, les tonnages et ratios associés à ces flux :

	Ordures ménagères	Verre	Emballages	Papiers	Déchèteries	Végétaux	Cartons des pros	Déchets Ménagers et Assimilés
<b>Coût aidé HT</b>	1 189 951 € HT	18 662 € HT	24 044 € HT	71 171 € HT	322 150 € HT	29 254 € HT	25 607 € HT	1 680 839 € HT
<b>Coût aidé TTC</b>	1 258 102 € TTC	20 932 € TTC	26 314 € TTC	79 754 € TTC	346 800 € TTC	30 720 € TTC	26 552 € TTC	1 789 173 € TTC
<b>Coût aidé HT/hab.</b>	94,54 € HT / hab.	1,48 € HT / hab.	1,91 € HT / hab.	5,65 € HT / hab.	25,59 € HT / hab.	6,52 € HT / hab.	2,03 € HT / hab.	133,54 € HT / hab.
<b>Coût aidé TTC/hab.</b>	99,95 € TTC / hab.	1,66 € TTC / hab.	2,09 € TTC / hab.	6,34 € TTC / hab.	27,55 € TTC / hab.	6,85 € TTC / hab.	2,11 € TTC / hab.	142,14 € TTC / hab.
<b>Tonnages</b>	2 746,89 t	422,87 t	204,72 t	202,06 t	2 708,95 t	27,00 t	39,30 t	6 351,79 t
<b>Ratio</b>	218 kg/hab.	34 kg/hab.	16 kg/hab.	16 kg/hab.	215 kg/hab.	3 kg/hab.	2 kg/hab.	504 kg/hab.

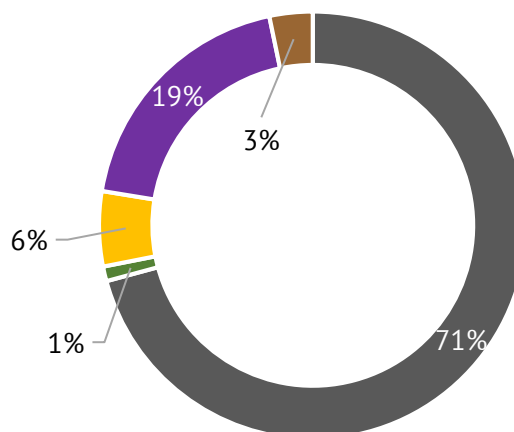
**Tableau 18. Répartition du coût aidé HT et TTC, du coût aidé HT et TTC par habitant, des tonnages et ratio (kg/hab.) associés en 2022.**



Répartition du ratio (kg/hab.)



Répartition du coût aidé HT



■ OMR ■ Verre ■ Papiers / emballages ■ Déchèterie ■ Autres flux

Figure 6. Répartitions du ratio par flux (à gauche) et du coût aidé TTC par flux de déchets (à droite) en 2022.

On note que même si les ordures ménagères ne représentent que 43% des flux collectés, les coûts associés représentent 71% des dépenses, tous flux confondus. Cet écart entre ratio et coût s'accroît en 2022 par rapport à 2021, d'une part du fait de l'augmentation des coûts de traitement depuis 2020, notamment de la pression fiscale (hausse de la TGAP). D'autre part, en 2022, malgré une baisse des quantités d'OM collectées (-12 %), les coûts associés à la collecte restent inchangés (pas de réduction du nombre de tournée ni de la fréquence des tournées en 2022). L'écart entre ratio et coût aidé pour les OM est donc de 28 points en 2022 contre 25 points en 2021, 16 points en 2020 (COVID) et 26 points en 2019.

La répartition des charges et produits par flux et par étape technique correspond à :

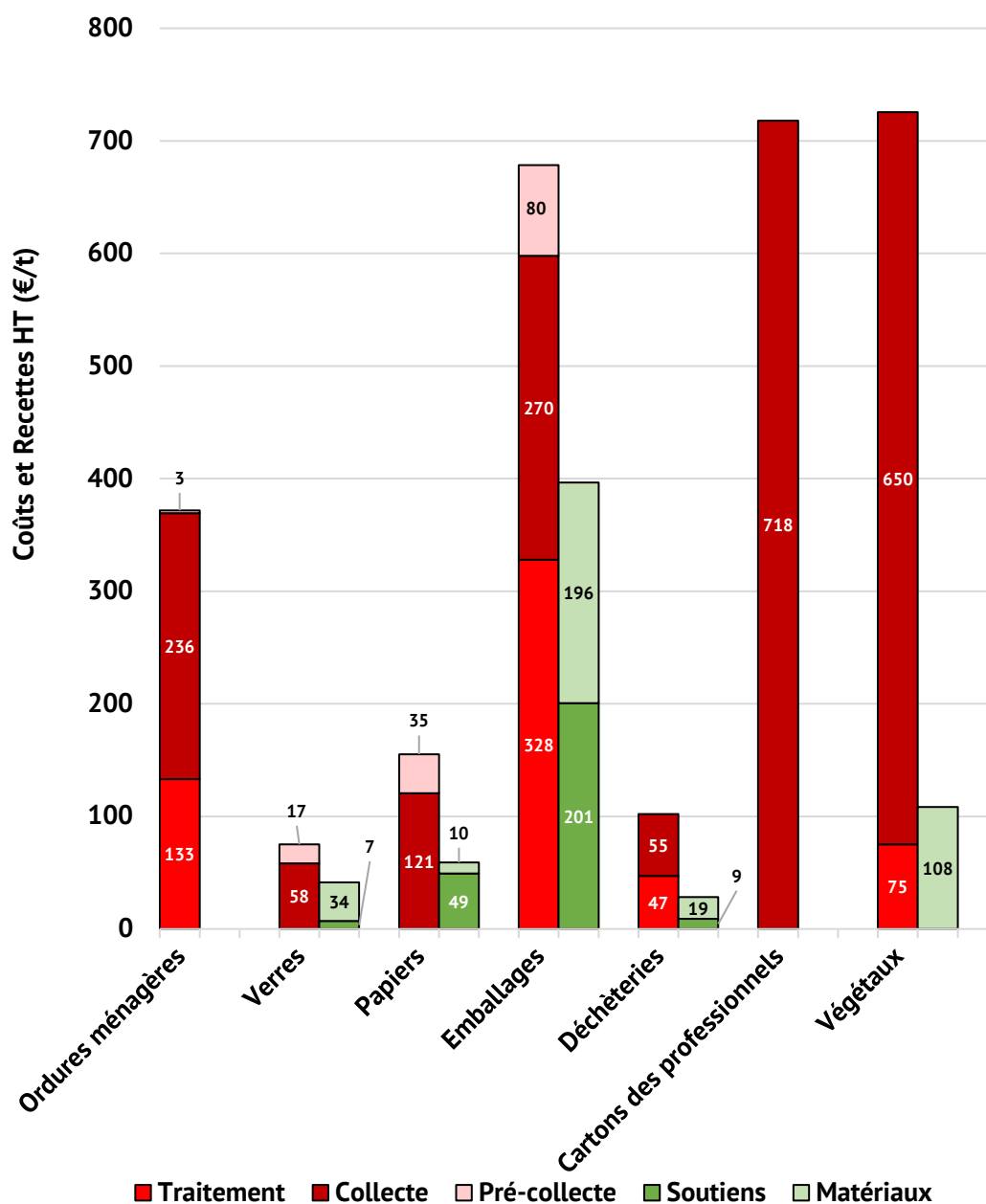


Figure 7. Coûts (rouge) et recettes (vert) par étape technique et par flux en €/tonne en 2022.

A l'angle de l'analyse du coût à la tonne, les coûts associés à la collecte de trois flux ressortent majoritairement : les emballages, la collecte des cartons des professionnels et la collecte des végétaux. Concernant les « petites » collectes (cartons et végétaux), les tonnages collectés étant intrinsèquement faibles, les coûts à la tonne apparaissent comme élevés. Les emballages représentent des volumes importants mais comptabilisent des tonnages « faibles » du fait de leur faible densité, notamment par rapport aux ordures ménagères (les emballages sont 4 fois plus légers que les ordures ménagères). Les recettes issues du flux emballages, à savoir les soutiens des éco-organismes et les recettes issues de la vente des matériaux, couvrent 58% des coûts associés à la précollecte, collecte et traitement. Les soutiens des éco-organismes ne correspondent qu'à 30% de ces coûts.

